

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

Date de transmission de la convocation 7 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint		X	Francis DE KONINCK
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	Edwige VEDIE
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Valérie TRIVERIO
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Nicole GAUTHIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Nicole GAUTHIER a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du précédent Conseil Municipal
2. Transfert compétence "Financement du contingent incendie"
3. Renouvellement video surveillance
4. Plan de financement pour les menuiserie et volets roulants de la Mairie d' Arcisses
5. Contrat Néoptim
6. Rapport commission des bâtiments
7. Questions diverses

APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Stéphane COURPOTIN propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024

TRANSFERT COMPÉTENCES « FINANCEMENT DU CONTINGENT INCENDIE » (Délibération n°1-16/05/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que la compétence en matière d'incendie et de secours ne figure pas parmi les compétences obligatoires ni optionnelles prévues par la loi NOTRe pour les communautés de communes. Pour autant l'EPCI peut décider de prendre la compétence volontairement en modifiant ses statuts en application de l'article L. 5211-17 du CGCT par délibération du conseil communautaire et accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres.

Stéphane COURPOTIN précise que les conséquences du transfert de cette compétence emportent la mise en œuvre par l'EPCI du service de secours et d'incendie en lieu et place des communes, l'EPCI devenant ainsi l'interlocuteur du SDIS.

Ce transfert a également une incidence sur les conditions de contribution au financement du service : la contribution de l'EPCI au SDIS correspond alors à la somme des contributions que la commune versait lors du précédent exercice budgétaire soit 125 400 € pour 2023.

Stéphane COURPOTIN informe que cette redevance a fortement augmenté en 2023 et qu'elle ne correspond pas aux contributions versées les années antérieures ni à celle de 2024. Le Maire s'interroge sur la pertinence de la référence à l'année 2023 pour asseoir le transfert de cette charge. Philippe RUHLMANN propose que la CLECT qui doit travailler sur le sujet se base sur une moyenne des 3 dernières années. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Il informe également que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 mars 2024 a approuvé, le transfert de la compétence « Financement du contingent incendie » à la CDC du Perche à compter de 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, approuve le transfert de compétence « financement du contingent incendie » à la Communauté de Communes du Perche.

RENOUVELLEMENT VIDEO SURVEILLANCE (Délibération n°2-16/05/2024)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal qu'un dispositif de vidéo protection est mis en place sur la commune, et qu'il faut effectuer une demande de renouvellement d'autorisation du système de vidéo protection auprès de la préfecture.

Il précise que 7 caméras sont actuellement installées sur Arcisses.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire ou son représentant à faire la demande de renouvellement d'autorisation d'un système de vidéo protection auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES MENUISERIES ET VOLETS ROULANTS DE LA MAIRIE D'ARCISSSES (Délibération n°3-16/05/2024)

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Monsieur le Maire expose que la commune pourrait s'engager dans une opération de l'efficacité énergétique avec le remplacement des menuiseries et l'installation de volets roulants à la mairie d'Arcisses.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 29 377 € HT.

L'appel à projets 2024 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projet 2024.

Stéphane COURPOTIN présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Changement menuiseries et volets roulants mairie Margon	29 377 €	FDI	30,00%	8 813 €
		ENERGIE 28	38,50%	11 310 €
		AUTOFINANCEMENT	31,50%	9 254 €
TOTAL	29 377 €	TOTAL	100,00%	29 377 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation énergétique concernant le remplacement des menuiseries et l'installation de volets roulants à la mairie d'Arcisses, pour un coût global estimé à 29 377 € HT,
- Accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- Atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2024,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- S'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

CONTRAT NEOPTIM (Délibération n°4-16/05/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le cabinet Néoptim propose de faire une étude gratuite pour que la commune puisse bénéficier d'un allègement des taxes foncières sur les salles des fêtes et la MARPA.

Il précise que sur ce type de patrimoine il est possible d'appliquer une exonération totale qui pourrait être rétroactive sur 6 ans.

Néoptim propose dans un premier temps de réaliser un rapport d'expertise reprenant la règle de droit qui légitime leur action ainsi qu'un chiffrage des économies potentielles sur les sujets identifiés. La commune prendra à ce moment-là, la décision de continuer la mission ou non.

Stéphane COURPOTIN explique que cette première étape est sans frais pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ordre de mission pour mandater le cabinet Néoptim.

RAPPORT COMMISSION BATIMENTS

Francis DE KONINCK fait le compte rendu de la commission des bâtiments qui s'est tenue le 13 mai 2024

➤ TRAVAUX EN COURS

- Restauration d'un vitrail à l'église de Margon : le vitrail est prêt, il sera posé par Virginie BERTHIER, dès que le maçon, Franck PELLAY sera intervenu.

➤ TRAVAUX ET PROJETS 2024

Travaux sur les églises :

- Accès PMR aux églises de Brunelles et Coudreceau ;
- Toiture sur la sacristie à Coudreceau ;
- Rafranchissement de la sacristie de Coudreceau : les travaux ont débuté mais il est nécessaire de refaire la couverture avant de terminer les plafonds et les murs ;
- Intervention sur prise de terre et paratonnerre des églises de Brunelles et Coudreceau ;
- Mur de soutènement église de Margon.

Travaux sur les salles polyvalentes

- Chaufferie Biomasse de Coudreceau ;
- Toilettes publiques derrière l'ESC à Margon. Une déclaration de travaux est à faire auprès du service de prévention du SDIS (modification d'un ERP) ;
- Isolation des rampants de l'école et de la salle des fêtes de Coudreceau ;
- Mise aux normes des alarmes incendies dans les salles polyvalentes de Brunelles et Margon : compte tenu du budget prévu, une seule installation sera réalisée cette année ; Les membres de la commission ont proposé de prioriser la mise aux normes de l'ESC de Margon. Une déclaration sera à faire au SDIS ;
- Modification de la cuisine de la salle de Brunelles pour l'installation du piano et de la hotte : contacter les entreprises pour définir les dates d'intervention, si possible privilégier les travaux durant été ;
- Reprise de l'étanchéité du cheneau sur la salle polyvalente de Coudreceau.

Travaux sur les logements communaux

- Installation d'un poêle à pellets au logement de l'étage de l'ancien presbytère : l'appareil est commandé chez Brothelande et devrait être posé avant fin juillet ;
- Logement au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère : le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Anamorphose a été accepté ;
- Mise aux normes électrique de 2 logements rue de la Coudraye à Coudreceau ;
- Enduit sur cheminée au 2 rue de l'Eglise à Margon.

Travaux sur autres bâtiments communaux

- Remplacement des menuiseries sur la partie historique de la mairie de Margon ;
- MARPA : désembouage du circuit de chauffage.

Divers

- Revoir avec l'entreprise Gougeon le réglage de l'horloge à l'église de Coudreceau qui avance de 10 minutes ;
- Dégâts des eaux dans un logement rue de la Coudraye à Coudreceau.

QUESTIONS DIVERSES

- Tableau composition des bureaux de vote pour les élections Européennes

Stéphane COURPOTIN présente le tableau de composition des bureaux de vote pour les élections Européennes du 9 juin prochain, il précise qu'il reste encore des créneaux à compléter et qu'il faut faire un retour rapidement auprès du secrétariat de la mairie.

- Installation des ruches

Valérie TRIVERIO informe de l'arrivée sur un terrain communal de 3 ruches peuplées, elle précise que 3 ruchettes arriveront prochainement sur ce même site.

- Projet haies PNR

Marie BARBAZ informe qu'un appel à projet est fait par le Parc Naturel du Perche pour la plantation de haies, elle propose de faire une demande auprès du PNR pour la plantation d'une haie au cimetière de Margon.

- Point soirée dansante

Valérie TRIVERIO informe que la soirée dansante qui a eu lieu le samedi 4 mai dernier s'est très bien déroulée, elle a réuni une vingtaine d'écoliers de la commune d'Arcisses pour le goûter dansant l'après-midi et s'est poursuivie par la soirée dansante avec les collégiens et lycéens.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 13 juin 2024 à 19H30
La séance est levée à 20h30

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024 :

1. TRANSFERT COMPÉTENCES « FINANCEMENT DU CONTINGENT INCENDIE » (*Délibération n°1-16/05/2024*)
2. RENOUVELLEMENT VIDEO SURVEILLANCE (*Délibération n°2-16/05/2024*)
3. PLAN DE FINANCEMENT POUR LES MENUISERIES ET VOLETS ROULANTS DE LA MAIRIE D'ARCISSES (*Délibération n°3-16/05/2024*)
4. CONTRAT NEOPTIM (*Délibération n°4-16/05/2024*)

Le Président de séance :
Stéphane COURPOTIN – Maire.



La secrétaire de séance :
Nicole GAUTHIER

